

Comité Syndical du 12 décembre 2025

Procès-verbal

DATE DE LA CONVOCATION

04 décembre 2025

Nombre de conseillers en
exercice : 12 Titulaires

Titulaires présents : 7

Pouvoirs : 0

Total votants : 7

COMITE SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Et le douze décembre à 14h00

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Maison des Entreprises et de la Formation (MEF), à Mer, sous la présidence **M. Pascal HUGUET, Président.**

Membres Titulaires présents :

Pascal HUGUET, Christian LALLERON, Hélène PAILLOUX, Jean-Luc DAUTREMÉPUS, Frédéric DEJENTE, Astrid LONQUEU, Jacques BOUVIER.

Membre titulaire absent : Didier HEITZ, Patrick MARION, Gilles CLEMENT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE.

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX, a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2025

Le procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Délibération n°1 – FIN – Participation aux charges générales 2025

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-76 et suivants ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1520 à 1526 ;

Vu la délibération n°01-2025 sur le débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°04-2025 sur le vote du budget ;

Considérant la nécessité de voter les participations attendues pour l'année 2025 ;

- Participations prévisionnelles attendues pour 2025 :
 - Communauté de Communes du Grand Chambord : 33 000 €
 - Communauté de communes Beauce Val de Loire : 33 000 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les montants des participations prévisionnelles 2025 attendus pour les deux Communautés de communes membres du syndicat tels que précisés dans la présente délibération.

Le Président,	La secrétaire de séance,
Pascal HUGUET  	 Hélène PAILLOUX